

Sites Natura 2000 des Vallées de la Loire et de l'Allier

Quels outils pour préserver ces sites remarquables ?

- Les **contrats** signés **entre l'Etat et le titulaire des droits** sur les terrains concernés (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs,...) pour une durée minimale de **5 ans**. Les actions inscrites dans le contrat sont conformes aux objectifs définis dans les Documents d'objectifs et visent à préserver les habitats et les espèces du site.
- La **charte** Natura 2000 **engageant les mêmes signataires** pour une durée de **5 ans**. Elle est constituée d'une liste d'engagements correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces. Elle donne lieu à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Les objectifs sur la Loire et l'Allier

Exemples d'objectifs de gestion sur les Vals de Loire et d'Allier :

- Assurer la continuité écologique de la Loire de l'Allier et de leurs affluents,
- Maintenir et/ou restaurer les espaces de pelouses et de prairies,
- Maintenir la forêt alluviale,
- Maintenir une dynamique fluviale active et garantir à la Loire et à l'Allier un espace de liberté,
- Restaurer la qualité de l'eau.



Quelques actions contractualisables

- Entretien des annexes hydrauliques du fleuve,
- Gestion des prairies et pelouses par l'intermédiaire du pâturage et de la fauche,
- Travaux de débroussaillage et de restauration des pelouses et prairies,
- Lutte contre le robinier en milieux ouverts,
- Expérimentations de lutte contre certaines espèces exotiques envahissantes.

Cette liste n'est pas exhaustive.



Comment procéder ?

Pour établir un contrat, il est nécessaire de contacter la structure animatrice du site. Cette dernière réalise un diagnostic sur les parcelles et fait le lien avec la DDAF, administration chargée d'instruire le dossier et le CNASEA, chargé du contrôle et du règlement.

Les travaux sont réalisés par le contractant ou sont délégués à une tierce personne.

Qui peut signer un contrat ?

- **Sur un terrain non agricole :**
Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle forestière ou non.
Le terrain doit être inscrit dans le périmètre du site Natura 2000 et :
 - non déclaré primé au S2 jaune,
 - non inscrit au relevé MSA.

CONTRAT NATURA 2000



- **Sur un terrain agricole :**
Un agriculteur, un éleveur ou un exploitant détenant les droits d'usage sur les parcelles.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES territorialisées



Structures animatrices des sites Natura 2000 de l'axe Loire-Allier,
Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre & Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.
Contact : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre : Jean-Baptiste COLOMBO
11 bis, rue Ferdinand Gambon - 58150 POUILLY/LOIRE - Tél. : 03 86 39 31 31 - Fax : 03 86 39 17 67
Messagerie : jean-baptiste.colombo@conservatoire-espacesnaturels-centre.org



DIREN Bourgogne - 6, Chancelier de l'Hospital - BP 1550 - 21035 DIJON Cedex - Tél. : 03 80 63 18 50
DIREN Centre - 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45064 ORLEANS Cedex 2 - Tél. : 02 38 49 91 91

Crédits photos : CPNRC/S. Gressette, J-B. Colombo, I. Gravrand / A. Berger, J-L. Pratz / CSNB / Réserve Naturelle du Val de Loire - D. Hermant et Y. Rivière / PNR de la Brenne - A. Delanne - Carte : sources : DIREN Centre et Bourgogne 2007, Corine Land Cover (IFEN 2000)
COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - mai 2007 IGN® BD CarThAgE® Réalisation CPNRC/LL, avril 2007

Des contrats
pour protéger
les milieux naturels
des sites Natura 2000
(FR2400522)
(FR2600965)
(FR2600968)
(FR2600969)

Vallées de la Loire et de l'Allier
Vallée de la Loire de Fourchambault
à Neuvy-sur-Loire, Val d'Allier
Bourguignon, Bec d'Allier



Structures animatrices :

Sites Natura 2000 des Vallées de la Loire et de l'Allier

■ Un territoire : 4 sites Natura 2000, Vallées de la Loire et de l'Allier, Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire, Bec d'Allier et Val d'Allier Bourguignon. 49 communes, 8938 hectares, près de 130 km de linéaire de part et d'autre du fleuve.

■ Un plan d'actions (2006-2012) pour la préservation d'habitats remarquables.

Natura 2000, c'est quoi ?

Préserver un réseau de sites naturels remarquables par la mise en place d'une gestion durable compatible avec les exigences économiques et socio-culturelles locales. La possibilité pour les propriétaires privés et les usagers de participer à cette préservation grâce aux contrats Natura 2000.

Le réseau Natura 2000, ce sont des :

Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la Directive «Oiseaux», milieux nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux rares ou menacées en Europe.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive «Habitats», qui présentent des milieux (habitats) et des populations d'espèces animales (hors Oiseaux) ou végétales devenues rares, vulnérables ou en danger.

Chaque site Natura 2000 est doté d'un Document d'objectifs, établi en concertation avec les acteurs locaux, qui définit les actions de gestion nécessaires à la préservation de ces habitats et ces espèces. Sur ces quatre sites, seuls les documents d'objectifs ZSC ont été validés. La procédure concernant la ZPS a débuté à la fin de l'année 2006. Le document d'objectifs est en cours de rédaction (validation à l'horizon 2008).



Grèves de Loire



La Charité-sur-Loire

Habitats et espèces des sites



Ancien chenal

Les grèves sableuses ou vaseuses

Elles présentent une végétation pionnière de courte vie liée à la dynamique du fleuve. Rares au niveau européen, elles couvrent moins de 1 % des sites.

Comment agir ? En redonnant sa dynamique fluviale à la Loire.

Les habitats d'eau stagnante

Ils peuvent abriter des espèces végétales rares (en particulier la Marsilée à quatre feuilles, seulement présente sur quelques gours de l'Allier) et une faune dépendante de cette végétation (poissons libellules, batraciens...). Ils représentent environ 5 % des sites.

Comment agir ? En préservant ces espaces des plantes envahissantes telles que la Jussie, en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau, en restaurant la dynamique du fleuve.



Pelouse à Corynéphore blanchâtre

Les pelouses pionnières sur sable

Ces milieux accueillent des cortèges végétaux rares voire exceptionnels (Corynéphore blanchâtre, Carex de Loire...) sur un peu moins de 3 % des sites. On les trouve principalement à Mesves-sur-Loire, La Celle-sur-Loire et au niveau du Bec d'Allier.

Comment agir ? En favorisant le pâturage, la fauche, le griffage ou le rajeunissement naturel (dynamique fluviale) pour maintenir ces milieux ouverts, en pratiquant des ouvertures judicieuses dans les landes.



Les forêts alluviales

Elles se développent sur les francs bords et les îles (12 % des sites) et recèlent quelques stations d'Orme lisse devenu particulièrement rare.

Comment agir ? En favorisant le vieillissement harmonieux des forêts et en limitant le Robinier faux-acacia.

Les insectes

Les vieux arbres permettent le développement du Pique-prune, du Grand Capricorne ou de la Rosalie des Alpes (Coléoptères), les che-

naux de Loire sont propices au Gomphe serpent (Libellule) et les prairies humides à hautes herbes au papillon Cuivré des marais.

Comment agir ? En maintenant une mosaïque d'habitats. En conservant et favorisant les vieux arbres. En préservant les zones humides.



Cuivré des marais



Rosalie des Alpes



Grands Rhynolophes

Les mammifères

De nombreuses espèces de mammifères sont présentes sur les bords de Loire dont le Castor, espèce emblématique, et les chauves-souris.

Comment agir ? En préservant les milieux favorables à ces espèces. En maintenant des corridors biologiques et en conservant une bonne qualité de l'eau.

Les poissons migrateurs

Ces poissons (Aloses, Saumons, Lamproies...) passent par les sites pour atteindre leurs frayères amont sur la Loire et l'Allier.

Comment agir ? En facilitant le franchissement des barrages et en protégeant leurs milieux de vie et de reproduction.